

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 2 (1894)
Heft: 8

Artikel: A propos du village "Des Tavernes" près Oron
Autor: Pasche, Ch.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-4352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

usagers qui ont empiété sur les propriétés de l'Etat, mais qu'au contraire c'est l'Etat de Berne qui, en vue de la défense de ses frontières, a empiété sur les propriétés particulières.

L. REYMOND.

A PROPOS DU VILLAGE « DES TAVERNES », PRÈS ORON

Le Dr Levade, dans son Dictionnaire historique et géographique du canton de Vaud, donne comme étymologie du nom du village des Tavernes, le mot latin *tabernæ*, employé par les Romains pour désigner certains lieux pourvus d'hôtelleries où les voyageurs s'arrêtaient. — Martignier et DeCrousaz, dans leur dictionnaire, ont répété la version de Levade, en accentuant l'origine romaine du village des Tavernes. Un article du *Nouvelliste vaudois* du 7 juin 1894 réédite cette opinion.

Les Romains ont, sans contredit, laissé de nombreux vestiges dans notre pays ; toutefois, on attribue souvent à ce peuple davantage qu'il ne lui appartient, tant on est disposé à ne prêter qu'aux riches. — Le lecteur me pardonnera si je me permets de contester l'origine romaine du village des Tavernes ; il me pardonnera surtout la témérité d'oser discuter avec des maîtres dans la science de l'histoire. En toute humilité j'ouvre la discussion, estimant qu'il est du devoir de chacun de travailler à éclaircir les points douteux de l'histoire de notre pays.

Il est aujourd'hui certain que la grande route romaine qui mettait en communication l'Italie et l'Allemagne par le St-Bernard passait par Vevey,

Attalens, Bossonnens, Palézieux, Oron, Promasens, Ecublens, Bressonnaz, Moudon, laissant les Tavernes à une distance de plusieurs kilomètres à l'occident.

Palézieux était une station romaine ; quant au village des Tavernes, existait-il à cette époque ? Nous ne le croyons pas, voici pourquoi. L'emplacement sur lequel existait jadis le couvent de Haut-Crêt est situé tout près de ce village ; or, en 1134, dans la charte de fondation de l'abbaye, il n'est fait aucune mention des Tavernes, non plus que dans d'autres chartes des siècles suivants, dans lesquelles sont par contre mentionnés des lieux voisins moins importants aujourd'hui, tels que les Thioleyres, la Dausaz, la Chervettaz, etc. Si un lieu portant le nom de « Tavernes » avait existé à cette époque dans le voisinage immédiat de l'abbaye, il aurait certainement été mentionné dans la série des documents du cartulaire de Haut-Crêt. — Il n'est non plus guère plausible de supposer que si le village des Tavernes a existé à l'époque romaine, son nom même ait été oublié au moyen-âge.

Un fait est certain, c'est que l'abbaye de Haut-Crêt fut fondée sur une terre inculte et inhabitée ; on ne choisissait jamais des lieux habités pour y construire les couvents de Cisterciens. Des colons se groupèrent ensuite autour de l'abbaye, habitant les « granges de Haut-Crêt », comme ailleurs dans les divers domaines du couvent où se formèrent les « granges d'Essertes, de Peney, de la Dausaz, des Thioleyres, etc. », origine des villages portant ces noms.

En décembre 1271, Pierre de Palézieux concéda aux colons de l'abbaye de Haut-Crêt et aux hommes

de ce monastère habitant les granges d'Essertes divers droits d'usage dans les forêts du Jorat; il n'est non plus fait dans cet acte aucune mention des Tavernes, mais, après la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, les bourgeois des Tavernes ont succédé avec ceux de Châtillens et d'Essertes aux droits des colons de la grange de Haut-Crêt et des granges d'Essertes sur les forêts du Jorat.

Dans les siècles qui suivirent la fondation de Haut-Crêt, le nombre des colons établis autour de l'abbaye s'accrut, le village se forma; la partie la plus éloignée du couvent prit le nom de « Froideville », probablement à cause du voisinage de la forêt de Malatrex, qui lui interceptait le soleil pendant une partie de la journée, surtout en hiver. Divers documents du XVI^e siècle mentionnent « Froideville devant Haut-Crêt ». L'inventaire des documents des archives du château d'Oron mentionne parfois Froideville et Haut-Crêt (1545) qui paraissent former deux agglomérations distinctes, ou bien « Tavernes-Froideville », avec un trait d'union. — Nous touchons là au moment de la transformation définitive du nom en celui de « Tavernes ».

Pendant le moyen-âge, il s'établit une route, peut-être sur une ancienne voie romaine secondaire, dès Oron-la-Ville à Lavaux et Lausanne, par le Chaney et Haut-Crêt, traversant la Broye sur un pont en pierre, près du couvent. — Cette route acquit une grande importance par la mise en culture des vignobles et les nombreuses relations de l'abbaye avec ses domaines de Lavaux : c'était le principal débouché de la contrée. En 1542, LL. EE. de Berne concédèrent le droit de « taverne », avec le droit de

vendre vin, à Claude et Loys Manigley, de Froideville, sous le cens annuel de trois sols bons lausannois et l'obligation d'acheter de LL. EE., quand il leur plaira d'en vendre, dix muids de leur bon vin du Désaley, de Burignon et de Belmont, au prix de vente ordinaire.

Par une supplique sans date, mais probablement de la fin du XVII^e siècle, Jean-David Jan, des Tavernes, autrefois dit « Freydevillaz devant Aucret », prend la liberté de représenter très respectueusement à LL. EE. que possédant par succession de feu Jean-Daniel Manigley, son grand-père maternel, une maison aux dites Tavernes, qui, en 1628, fut reconnue par Jaques fils de feu Jean Jordan, en 1585 par moitié entre Jaques Parisod et le dit Jean Jordan, et en 1542 par Claude Manigley et son frère Loys, sous le cens annuel de trois sols bons lausannois qu'il paie encore aujourd'hui, cette maison ayant été incendiée, tous les titres et papiers faisant en faveur du requérant restèrent dans le feu, ensorte que ses ancêtres s'étant trouvés par là sans aucun titre, sont dès lors tombés dans la misère et pauvreté ; ils ont négligé de se servir du droit de taverne qu'ils avaient, lequel serait même encore dans l'oubli, s'il n'avait pour d'autres choses fait des recherches dans les livres des anciennes reconnaissances qui sont au château d'Oron, où il découvrit le droit de taverne accordé à sa maison, « et qui a sûrement fait changer le nom de Freydevillaz que portait le village, en celui de Tavernes » qu'il a actuellement. »

Le requérant termine en suppliant LL. EE. de lui accorder à nouveau le droit de taverne pour sa maison, celle-ci étant éloignée des autres lieux qui

ont droit de cabaret et au bord du grand chemin, sur la route qui tend à Lavaux et à Lausanne en traversant le Jorat ¹.

Nous concluons de ces faits :

1° Que le village des Tavernes n'existait pas à l'époque romaine.

2° Qu'il doit son origine à l'abbaye de Haut-Crêt.

3° Que son nom de « Tavernes » lui a été donné au XVI^e siècle par la taverne qui s'est établie ensuite de concession de LL. EE. en 1542.

Ch. PASCHE.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Les **Suisses du siècle dernier** passaient, à l'étranger, pour un peuple assez rustique d'hommes simples et peu cultivés, mais dont le bon sens déconcertait parfois de plus malins. On racontait, à l'appui de ce dire, un grand nombre de traits plus ou moins spirituels, qui, sous le nom d'*Anecdotes suisses*, firent le tour de l'Europe. Nous en empruntons quelques-unes au *Conservateur suisse* :

— « **Je juge du caractère d'un peuple, par la nature du pays qu'il habite**, disait un seigneur flamand à un officier de Glaris : vous habitez un pays âpre et rude, et votre caractère doit être tel. — Et vous, Monsieur le comte, repartit le Suisse, vous habitez un pays plat... dois-je en tirer la conséquence ? »

— Un **officier de dragons** dont le corps avait mal fait dans les dernières guerres, étant à table d'hôte dans la capitale d'un canton suisse, se plaignait de la difficulté de trouver des chevaux de remonte pour son régiment, et disait en ricanant : « Nous serons, je crois, réduits à nous remonter avec des Suisses. » — « Monsieur, lui répondit un Zuricois, vous seriez bien sûr alors, quelque bonne envie que vous en eussiez, de ne plus reculer. »

¹ Arch. cant. vaudoises. Vol. Oron, fol. 988, 992, 995, 997.
